



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 novembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Christine MARTIN
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Marien LOVICH
Monsieur Christophe AVENA
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Danielle JUBAN
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Stéphanie VACHEROT
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Monsieur Jean-François COURGEY
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur Bassir AMIRI
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Philippe THIRION
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur David HAEGY
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : CULTURE

« Dijon vu par... » Édition 2026 - Choix de l'artiste

Chaque année, en vue de la réalisation de l'exposition « Dijon vu par... », la Ville sollicite une artiste. Celui-ci ou celle-ci doit, au travers d'une vision inédite et originale, mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Dijon, qu'il soit matériel ou immatériel.

Pour l'édition 2026, il est proposé de retenir l'artiste Aurore-Caroline MARTY, artiste plasticienne et performeuse développant une pratique multidisciplinaire mêlant arts visuels, performance, artisanat et collection d'objets décoratifs populaires.

Son projet pour Dijon vu par, consiste à faire naître des personnages hybrides et poétiques dans les lieux emblématiques ou méconnus de la ville : la fontaine de la place Wilson, le bassin du parc Darcy, l'ours Pompon, le jardin de l'Arquebuse, le parc de la Colombière, ou encore certaines architectures discrètes mais remarquables comme celles du Petit Cîteaux.

Des personnages, costumés et mis en scène, seront photographiés dans ces décors urbains, offrant un regard renouvelé sur la ville, entre rêverie, conte et fantastique. Ces clichés ne seront pas de simples impressions : ils constitueront le point de départ d'une installation plastique plus vaste, mêlant sculpture, image et narration.

L'exposition sera présentée à l'Hôtel de Ville, au Salon Apollon, de mi-juin au week-end des journées du patrimoine en septembre 2026. Son accès sera gratuit. Depuis l'édition 2024 il a été proposé l'ouverture des portes communicantes avec la salle des états, au regard du succès, ce dispositif sera reconduit en 2026 en présence d'un médiateur ou d'une médiatrice culturelle.

Comme chaque année, la mise en œuvre de cette exposition nécessitera la conclusion d'un contrat d'aide à la création d'un montant de 10 000 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- la participation de Madame Aurore-Caroline MARTY à l'édition 2026 de l'exposition « Dijon vu par... » ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer le contrat d'aide à la création annexé au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale
- l'accès gratuit du public à l'exposition ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN

POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)